

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DE L'OUEST LAUSANNOIS

(Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier,
Ecublens, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix)

Mardi 24 juin 2025 à 18h30

En la salle de conférences de l'Auberge du Motty à Ecublens

Conseil intercommunal

Présidence : M. Nicolas Guillot – Conseiller communal – St-Sulpice
Présent·e·s : Mme Arun Bolkensteyn – Conseillère communale – Bussigny
M. Daniel Berdoz – Conseiller communal – Bussigny
M. David Raccaud – Conseiller communal – Bussigny
M. Pascal Maeder – Conseiller communal – Crissier
Mme Berta Arm – Conseillère communale - Crissier
Mme Daniela Miéville – Conseillère communale – Ecublens
M. Rachid Taaroufi – Conseiller communal – Renens
Mme Linda Richards – Conseillère communale – St-Sulpice
Mme Jacqueline Pernet – Conseillère générale – Villars-Ste-Croix

Excusé·e·s : Mme Amanda Bovey – Conseillère communale – Crissier
Mme Amelia Amiguet-Vercher – Conseillère communale – Ecublens
Mme Gerardina Rigamonti – Conseillère communale – Chavannes-p-Renens
Mme Belyse Nahimana – Conseillère communale – Ecublens
Mme Rosana Joliat – Conseillère communale – Renens
M. Basile Zufferey – Conseiller communal - Renens
M. Xavier Guerry – Conseiller général – Villars-Ste-Croix
Mme Selma Varki – Conseillère communale – Chavannes-p-Renens

Absent·e·s : Mme Selma Varki – Conseillère communale – Chavannes-p-Renens
Mme Carole Castillo – Conseillère communale – Renens

Comité de direction

Présent·e·s : Mme Pascale Manzini, Présidente – Conseillère municipale – Ecublens
Mme Patricia Spack Isenrich – Conseillère municipale – Bussigny
M. Eduardo Camacho-Hübner – Conseiller municipal – Chavannes-p-Renens
M. Olivier Matthey – Conseiller municipal – St-Sulpice
Mme Nicole Cattano – Conseillère municipale – Villars-Ste-Croix
Mme Caroline Albiker-Pochon – Conseillère municipale – Crissier

Excusé·e·s : Mme Karine Clerc – Conseillère municipale – Renens

Invité·e·s : M. Christophe Milardi, Directeur ARASOL
M. Maxime Jaquier, Responsable Financier ARASOL
Mme Elizabeth Laydu, Adjointe au Boursier à la commune d'Ecublens

Secrétaire : Mme Marie Barroso

ORDRE DU JOUR

1. *Adoption de l'ordre du jour*
2. *Communications du Président*
3. *Assermentation de nouveaux membres du conseil intercommunal*
4. *Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 (cf annexe)*
5. *Communications de la Présidente du CODIR*
6. *Communications du Directeur de l'ARASOL*
7. *Présentation et adoption des comptes 2024 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion et des rapports de la fiduciaire (cf annexes)*
8. *Présentation et adoption du rapport d'activité 2024 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion (cf annexes)*
9. *Nomination du bureau et du/de la secrétaire du conseil intercommunal jusqu'à fin juin 2026*
10. *Nouvelle gouvernance des RAS – Suite à la communication du CPS*
11. *Divers*

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Président ouvre la séance et précise que cette dernière atteint de justesse le quorum en raison de désistements de dernière minute. Il souhaite la bienvenue aux membres présents et procède à la validation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté, sans demande de modifications et à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du président

Monsieur Guillot remercie le CODIR, la Direction de l'ARASOL et Mme Laydu pour leur présence. Il adresse également ses remerciements à la Commune d'Ecublens pour la mise à disposition de la salle du Motty, ainsi qu'à Mme Barroso pour l'organisation de cette séance.

3. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal

La commune de Crissier ayant dépassé les 10'000 habitant-e-s au 31 décembre 2024 et en vertu de l'art. 10 des statuts de l'ARASOL, un troisième membre doit donc être nommé afin de compléter la délégation de la commune. La Commune de Crissier nous a communiqué le nom de Madame Berta Arm, Conseillère communale pour compléter les effectifs de Crissier.

Le Président demande à l'assemblée de se lever en vue de l'assermentation de Mme Berta Arm, représentante de la commune de Crissier. Après la lecture du serment, M. le Président la prie de lever la main droite et de dire « Je le promets » et la félicite pour son engagement.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 (cf annexe)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans commentaires, avec remerciements spécifique à son autrice pour la rédaction de son dernier procès-verbal.

5. Communications de la Présidente du CODIR

Mme Pascale Manzini informe les membres présents des derniers développements concernant l'ARASOL :

- Le transfert des activités de l'ARASOL à Ecublens, sur le site des Câbleries (Maillefer et Sapal), est prévu dans un bâtiment en cours de construction, avec une entrée dans les nouveaux locaux envisagée pour la fin de l'année 2027. Un appel d'offres a été lancé pour la désignation d'un architecte afin de réaliser les aménagements intérieurs avec l'aval du Canton de Vaud. Un plan de mobilité est également en cours d'élaboration pour cette même échéance.
- La réorganisation de la gouvernance des Régions d'action sociale, prévue pour la prochaine législature, pourrait aboutir à la dissolution des associations intercommunales concernées à l'issue de la procédure (cf. point 10 du présent procès-verbal).
- Mme Manzini remercie la Direction pour le travail accompli tout au long de l'année, ayant permis d'assurer la qualité des prestations dans le respect du cadre budgétaire, ainsi que le Comité de Direction pour sa collaboration et sa réactivité face aux préoccupations exprimées.

Mme Bolkensteyn demande des précisions concernant les futurs locaux. Il est précisé qu'il s'agit de surfaces semi-finies, dont l'aménagement sera en grande partie financé par le Canton de Vaud. En raison de l'importance de cet investissement, une procédure d'appel d'offres est nécessaire. Les loyers seront plus élevés que dans la situation actuelle, en raison du changement de localisation et de l'évolution des prix du marché ; ces montants ont été validés par le Canton. La fin des baux actuels a par ailleurs été coordonnée en fonction du calendrier du projet.

Mme Pernet s'interroge également sur l'état d'avancement du chantier. Il est précisé que le bâtiment n'est pas encore construit, mais que le début des travaux est prévu d'ici l'automne.

6. Communications du Directeur de l'ARASOL

M. Christophe Milardi communique les points principaux ci-dessous :

- Le projet Clic Ensemble a été prolongé pour une durée de trois ans par le Canton, avec pour ambition de diversifier les publics concernés, au-delà des seniors. Actuellement, les ateliers se déroulent toutes les deux semaines au Falamix (Renens) et à Romanel-sur-Lausanne. De nouveaux lieux vont prochainement accueillir ces ateliers, notamment à la Migros de Crissier, dont le démarrage est imminent. Un autre projet est en cours pour la fin de l'été à la plage d'Ecublens. Par ailleurs, des permanences sont également prévues à Bussigny, en collaboration avec l'association Le Défi, ainsi qu'à Chavannes-près-Renens. Enfin, pour la région Prilly-Echallens, des sessions seront organisées à l'Hôtel de Ville d'Echallens. Le bon fonctionnement des ateliers encourage à en parler largement autour de soi afin de toucher un public toujours plus large.

Madame Richards s'interroge sur l'absence de permanence prévue à Saint-Sulpice. Les actions sont orientées vers les autres communes afin d'éviter toute concurrence avec les prestations déjà existantes à Saint-Sulpice. Ainsi, notre intervention se veut complémentaire au réseau 4S de cette commune.

- Une commission du personnel vient d'être reconstituée, ce qui est important pour l'institution après plusieurs années sans activité. Cette commission permettra de mieux représenter les collaborateurs et de faciliter les échanges avec la direction pour améliorer les conditions de travail.
- Le secteur Assurances sociales apporte actuellement un soutien temporaire au Centre Régional de Décisions (CRD) pour le remboursement des frais particuliers, notamment les frais de garde, des habitants de notre région bénéficiant des PC Familles (soutien pouvant s'élargir à la population Lausannoise). Ce soutien fait suite aux délais de traitement prolongés du CRD (6 à 8 mois d'attente parfois). Il permet d'assurer des remboursements dans des délais raisonnables, évitant ainsi que des factures impayées ne s'accumulent, ce qui pourrait entraîner l'expulsion des enfants des structures d'accueil.

Le président remercie M. Milardi pour ses explications et, n'ayant pas de demande de précision, lui redonne la parole pour aborder le point suivant.

7. Présentation et adoption des comptes 2024 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion et des rapports de la fiduciaire (cf annexes)

M. Christophe Milardi présente un résumé succinct des comptes, en mettant en évidence certains éléments, notamment ceux relatifs aux charges financées par les communes membres. Les principaux points d'attention pour l'exercice 2024 sont les suivants :

Augmentation du nombre de dossiers Financiers RI

L'exercice se clôture avec un excédent de CHF 50'000.– dans le secteur du Revenu d'insertion (RI), dû à une forte augmentation des dossiers en fin d'année. Le financement a été ajusté à la hausse au dernier trimestre, mais le décalage dans l'engagement des ressources humaines a entraîné un chevauchement entre les moyens alloués et leur utilisation, générant cet excédent.

Après deux années de baisse en 2022 et 2023, le nombre de dossiers repart à la hausse, dépassant même le niveau de 2021. Cette tendance se poursuit au premier semestre 2025, notre région étant parmi les trois plus touchées. Des statistiques de la DGCS à venir établiront le lien entre croissance démographique et recours à l'aide sociale.

Prélèvement réserve AAS

Dans le cadre de l'Agence d'assurances sociales, le budget est fixé à l'avance et ne varie pas selon la charge de travail contrairement au RI. En 2023, une hausse de 88 % des demandes de prestations complémentaires (PC) a entraîné une charge de travail accrue. Pour y répondre, un financement complémentaire a été sollicité auprès du Canton, qui a autorisé le prélèvement d'un montant maximal sur la réserve dédiée. Ce prélèvement a été réalisé au cours de l'exercice 2024.

Intégration du secrétariat général de la cohésion sociale régionale

L'écart constaté entre le budget prévisionnel et les comptes relatifs au secrétariat de la Conférence des municipaux de la cohésion sociale s'explique par l'entrée en fonction de son secrétaire général au 1er juillet. Pour rappel, cette charge est imputée majoritairement aux comptes de l'ARASOL, avec une participation financière de la Commune de Prilly, membre de ladite Conférence des municipaux du social de l'Ouest lausannois.

Intégration des tâches de l'Office du logement et de l'Aide individuelle au logement de Renens

Deux nouvelles prestations ont été mises en place en 2024, dans le cadre de mandats confiés par la Commune de Renens et entièrement financés par cette dernière.

La première concerne l'Office du logement, qui assure la délégation de l'attribution des appartements subventionnés, ainsi que des logements sociaux et de transition de la Commune. Ce mandat, en vigueur jusqu'à fin juin 2024, sera reconduit pour une année supplémentaire.

La seconde prestation est l'Aide individuelle au logement (AIL), une aide mensuelle cofinancée par la Commune et le Canton, destinée aux ménages renanais dont le loyer est jugé disproportionné. Renens finance également certains cas spécifiques non couverts par le Canton, pour mieux répondre aux besoins locaux.

Etat des réserves financières

Un excédent de CHF 88'000.– est constaté, dont environ CHF 70'000.– correspondent à une provision de précaution visant à pallier un éventuel déficit lié à un manque de financement cantonal. Cette provision, utilisée en dernier recours après épuisement des autres réserves, n'est pas une réserve formelle. Si elle n'est pas consommée en fin d'exercice, elle est reversée aux communes membres. Jugée trop élevée au vu du faible risque d'activation, elle a été réduite pour 2025.

Le tableau récapitulatif des réserves, mis à jour à fin 2024, est présenté. Certaines réserves, comme la réserve AAS mentionnée précédemment, nécessitent l'accord préalable de la DGCS pour être mobilisées. La réserve régionale, indiquée en orange, est une réserve communale sans condition d'utilisation liée au Canton.

Récapitulatif du coût par habitant·e·s

Le budget, initialement fixé à CHF 6,48 par habitant·e, a été ajusté à CHF 5,06 par habitant·e, soit une baisse de 22 %. Cette réduction résulte d'une gestion prudente des ressources, visant à optimiser les dépenses tout en garantissant la qualité des services. Elle illustre également l'adaptation aux contraintes économiques et aux priorités de l'année.

La parole n'étant plus demandée, le président invite la Rapportrice de la Commission de gestion à lire les conclusions rapportées ci-dessous :

« La Commission de gestion du Conseil intercommunal de l'ARASOL remercie la direction de l'ARASOL pour le travail accompli et les réponses données lors de cette séance. En conclusion, la Commission de gestion propose, à l'unanimité, au Conseil intercommunal de l'ARASOL d'accepter les comptes 2024 de l'ARASOL tels que présentés. »

Monsieur le président demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole. Celle-ci n'étant pas demandée, il procède à la discussion sur les comptes en les passant en revue par chapitre.

Lors du passage en revue, aucune question ni remarque n'a été soulevée. Mme Miéville, Présidente de la Commission de gestion, souligne que la tenue des comptes a été particulièrement appréciée lors de la séance de la COGEST, au cours de laquelle de nombreuses questions ont d'ailleurs été posées. Elle tient également à réitérer ses remerciements à la Commune d'Ecublens ainsi qu'à la Direction de l'ARASOL pour la qualité de cette tenue.

Le président passe au vote sur les comptes 2024 de l'ARASOL.

Le président demande à celles et ceux qui approuvent les comptes 2024 de l'ARASOL tels que présentés de le faire savoir en levant la main. Il n'y a ni avis contraire, ni abstention. Il déclare les comptes adoptés à l'unanimité.

8. Présentation et adoption du rapport d'activité 2024 de l'ARASOL, y compris du rapport de la Commission de gestion (cf annexes)

La discussion s'ouvre sur l'ensemble du rapport d'activité 2024 de l'ARASOL ainsi que sur le rapport y relatif de la Commission de gestion.

Mme Richards félicite la qualité de la présentation du rapport. Elle revient sur les pages 13-14 concernant les JAD (Jeunes Adultes en Difficultés), relevant qu'il y a 417 dossiers, dont 110 jeunes intégrés dans un projet de formation. Elle s'interroge sur la situation des quelque 300 autres jeunes.

M. Milardi précise que certains jeunes de 18 à 25 ans sont déjà titulaires d'une formation et, s'ils sont aptes à l'emploi, sont orientés vers l'Unité de Coordination (UC). Pour les jeunes en rupture, sans première formation, une orientation vers un cursus est envisagée à condition qu'ils soient en mesure de s'y engager, notamment du point de vue de leur santé. Il est fréquent que des difficultés psychiques et autres inaptitudes accompagnées de certificats médicaux nécessitent un travail préalable avant toute possibilité d'entrée en formation. Le projet Phoenix (anciennement zéro seuil d'accès) constitue une réponse à certaines de ces situations, notamment pour les jeunes en situation de grande précarité, parfois expulsés de leur logement.

Mme Richards évoque ensuite les données relatives aux assurances sociales (page 14) et s'étonne du taux élevé de 42,8 % de personnes subsidiées dans l'Ouest lausannois. Il lui est précisé que, bien que ce chiffre soit significatif, il reste comparable à celui enregistré dans la commune de Lausanne par exemple. Par ailleurs, ce taux correspond à une moyenne régionale : le schéma figurant sur la même page met en évidence des écarts notables entre les communes.

Elle poursuit avec les pages consacrées au Revenu d'insertion (RI) et aux prestations sociales (page 15), s'interrogeant sur l'origine des recettes mentionnées. Monsieur Milardi explique qu'il s'agit principalement de prestations du RI versées de manière anticipée, dans l'attente d'une décision de l'Assurance-invalidité (AI) ou d'une autre assurance dont le RI est subsidiaire. Ces décisions pouvant prendre un certain temps, l'ARASOL assure entre-temps la couverture des besoins vitaux du bénéficiaire. Une fois la décision rendue, des paiements rétroactifs sont effectués et remboursés à l'ARASOL. Il précise que ces montants, bien qu'administrés par l'ARASOL, sont entièrement pris en charge par le Canton et ne figurent donc pas dans le budget ou les comptes de l'institution. En cas de versement indu, une procédure de recouvrement est systématiquement engagée, sauf en cas de négligence avérée de la part de l'ARASOL, auquel cas la charge pourrait lui être imputée. Cela étant, des contrôles stricts et réguliers sont mis en place afin de prévenir ce type de situation.

Aucune autre question n'étant soulevée, le président donne la parole à la rapporteuse de la Commission de gestion, qui lit la conclusion de son rapport :

« La Commission de gestion du Conseil intercommunal de l'ARASOL remercie la direction de l'ARASOL pour le travail accompli et les réponses données lors de cette séance. En conclusion, la Commission de gestion propose, à l'unanimité, au Conseil intercommunal de l'ARASOL d'accepter le rapport d'activité 2024 de l'ARASOL tel que présenté »

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

Il invite les membres du Conseil intercommunal qui approuvent le rapport d'activité 2024 de l'ARASOL tel que présenté à lever la main. Aucune opposition ni abstention n'étant constatée, il déclare le rapport adopté à l'unanimité, avec remerciements aux auteurs du document.

9. Nomination du bureau et du/de la secrétaire du Conseil intercommunal jusqu'à fin juin 2026
Selon l'application de l'Art. 10 du règlement du Conseil intercommunal, le/la Président-e, Vice-président-e et Secrétaire du Conseil intercommunal sont nommé-e-s pour une année et rééligibles. Sont nommé-e-s par acclamations :

- Président : M. Nicolas Guillot – St-Sulpice
- Vice-présidente : Mme Daniela Miéville – Ecublens
- Secrétaire : Mme Marie Barroso – Secrétaire de Direction ARASOL
- Scrutatrices : Mme Jacqueline Pernet – Villars-Ste-Croix
Mme Belyse Nahimana – Ecublens
- Suppléant-e-s : Mme Amanda Bovey – Crissier
M. Rachid Taaroufi - Renens

10. Nouvelle gouvernance des RAS – Suite à la communication du CPS

Mme Manzini présente les éléments relatifs à la réorganisation de la gouvernance des Régions d'Action Sociale (RAS), à la suite de la communication du Conseil de politique sociale (CPS) datée de mars 2025 et de la ratification du projet par ce dernier le 13 juin. Ce travail, initié par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), concerne l'ensemble des dix associations RAS du canton, dont l'ARASOL.

L'objectif de cette réforme est de mieux aligner les structures sociales avec les évolutions des financements et des responsabilités cantonales. En effet, au fil des années, le canton a pris en charge une part croissante du financement des prestations, tout en restant dépendant de la loi sur les communes et du modèle intercommunal. Il souhaite désormais renforcer sa maîtrise du dispositif, en instaurant un nouveau cadre légal et structurel.

Les principales conclusions de cette réforme ont été communiquées aux collaborateurs ainsi qu'aux RAS en début de semaine. Elles prévoient notamment la transformation des associations intercommunales actuelles en Établissements régionaux d'action sociale (ERAS). Ces établissements seront dotés d'un conseil d'établissement composé de 7 à 9 membres, incluant une majorité de représentants des communes. À noter que dans le cas d'ARASOL, il est probable que les sept communes membres ne puissent pas toutes siéger. Le conseil comprendra également un représentant du domaine médico-social (membre de l'APREMADOL) pour ajouter une dimension santé ainsi qu'une personne issue du secteur économique.

Le territoire couvert par chaque RAS sera redéfini en cohérence avec les périmètres médico-sociaux actuels de l'AVASAD, afin de favoriser une meilleure synergie entre les secteurs social et médico-social. C'est ainsi qu'aucun changement territorial n'est prévu pour l'ARASOL qui couvre le même territoire que l'APREMADOL. Ceci, contrairement à d'autres régions comme celle de Prilly qui sera regroupée avec la couronne lausannoise. Le nouveau découpage du dispositif prévoit en effet le passage de 10 à 7 RAS.

La suppression du statut d'association intercommunale est par conséquent à prévoir. Il se posera la question du maintien de certaines prestations régionales qui ne sont pas financées par le canton. Une nouvelle gouvernance devra être réfléchie afin de maintenir ces prestations spécifiques, adaptées aux besoins de notre région.

S'agissant du calendrier, une nouvelle loi cantonale sera créée pour encadrer cette réforme, et une modification de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) sera nécessaire. Le délai espéré du Canton pour la mise en œuvre de ce nouveau dispositif cantonal est la fin de la législature communale, à savoir fin juin 2026.

Enfin, cette réorganisation aura également un impact sur diverses conventions et/ou mandats existants, qui devront être adaptés en fonction du nouveau cadre institutionnel.

À la suite de cette présentation, M. Raccaud soulève une préoccupation concernant la perte potentielle de transmission d'information vers les communes et, par extension, vers la population, en cas de disparition de l'intercommunale. Il rappelle que les informations circulent actuellement via les conseils intercommunaux, ce qui permet un relais auprès des élu·e·s locaux·ales et un ancrage territorial. Dans des démarches telles que la lutte contre le non-recours aux droits, cette disparition de relais institutionnel pourrait poser un problème.

Il souligne la nécessité de réfléchir à des mécanismes alternatifs pour garantir une communication fluide et efficace avec les communes. À titre d'exemple, il évoque le Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO), dans lequel la représentation des communes est très limitée, ce qui se traduit souvent par une information peu fluide, voire totalement absente. Ce constat invite à anticiper les risques liés à la nouvelle gouvernance et à envisager des solutions concrètes pour préserver un lien d'information structuré et opérationnel.

11. Divers

Aucun divers n'est soulevé à l'issue de cette séance. Sans autres commentaires Monsieur Guillot invite les participant·e·s à poursuivre leurs échanges pendant l'apéritif.

La séance est levée à 20h00.

Le Président

Nicolas Guillot

La Secrétaire

Marie Barroso